MRC de
Matawinie
Entreprenante de nature!

Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL DU TERRITOIRE NON ORGANISÉ
DE LA MRC DE MATAWINIE
Séance ordinaire - 16 septembre 2026

Sont présents(e)s :
M. Simon Beaudry, conseiller
Mme Audrey Boisjoly, conseillère
Mme Émilie Boisvert, conseillère
M. Robert Chicoine, conseiller
M. Joé Deslauriers, conseiller
Mme Sophie Galarneau, conseillère
M. Martin Héroux, conseiller
Mme Michelle Joly, conseillère
M. Karl Lacouvée, conseiller
M. Charles-André Pagé
Mme Isabelle Perreault, mairesse
M. Sylvain Roberge, conseiller
Mme Sylvie Roberge, conseillère
M. Raymond Rougeau, conseiller
M. Mario Venne, conseiller
M. Michel St-Amour, représentant

Sont absents(e)s :
M. Pierre Charbonneau, conseiller

Sont également présent(s):
Mme Édith Gravel, directrice générale et greffière-trésorière
Mme Josée Caron, adjointe de direction
Mme Noémie Ladouceur-Fournelle, directrice des Services juridiques

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

TNO-09-063-2026

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par M. Mario Venne, appuyé par M. Karl Lacouvée et résolu unanimement que la présente séance soit ouverte à 14 h 50.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

TNO-09-064-2026

Il est proposé par M. Charles-André Pagé, appuyé par Mme Michelle Joly et résolu unanimement que le projet d'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2026

TNO-09-065-2026

Il est proposé par M. Sylvain Roberge, appuyé par M. Simon Beaudry et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2026, comme rédigé.

4. DOSSIERS

4.1. Réparation d'une glissière de sécurité, ch. des Cyprès - Octroi de contrat gré à gré - Décision

TNO-09-066-2026

Considérant la nécessité de réparer une glissière de sécurité endommagée, afin de renforcer la sécurité des usagers de ce chemin dans le Territoire non organisé (TNO) de la MRC de Matawinie;

Considérant que deux demandes de prix ont été effectuées auprès de deux entreprises spécialisées;

Considérant que l'Entreprise Ployard 2000 inc. est le seul soumissionnaire ;

Considérant l'expertise de cette entreprise qui œuvre dans le domaine depuis plus de

15 ans;

En conséquence, il est proposé par Mme Sophie Galarneau, appuyée par M. Charles-André Pagé et résolu unanimement d'octroyer le contrat de réparation d'une glissière de sécurité sur le chemin des Cyprès, dans le TNO de la MRC de Matawinie, à l'Entreprise Ployard 2000 inc., pour un montant de 11 068,00 $ plus les taxes applicables, à partir du poste budgétaire 02-32000-521 et d'en autoriser le déboursé.

4.2. TECQ 2024-2028 - Octroi de contrat gré à gré pour des services d'ingénieur - Décision

TNO-09-067-2026

Considérant la nécessité de maintenir la qualité de la surface de roulement du chemin du Parc et la sécurité des usagers;

Considérant que le chemin du Parc présente de nombreuses problématiques routières, notamment au niveau du drainage;

Considérant le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028, qui rend disponible au Territoire non organisé (TNO) de la MRC de Matawinie une somme de 528 200 $ répartie sur 5 ans, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028, pour l'amélioration des infrastructures routières;

Considérant que le mandat visé par la demande de prix consiste, en fonction du résultat des échanges et des coûts estimés révisés d'une étude technique de drainage effectuée en 2022 par la firme EXP, présentant les diverses interventions recommandées entre les chaînages 5+240 et 9+560 (N/D : MCMC-22010636, dossier no JOL-22010636-AO, en date du 1er septembre 2022), à procéder à la conception de plans et devis de construction des travaux des sections choisies, qui seront utilisés ultérieurement dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres et comme plans finaux directeurs de chantier;

Considérant que l'offre de services reçus par EXP (N/Réf. : 999-26010283-PP (MCMC)) est d'un montant maximal de 28 100 $ excluant les taxes (le coût total réel du mandat pourrait être moindre, en fonction de différents éléments);

Considérant l'expertise de cette firme qui œuvre dans le domaine depuis plus de 40 ans;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par Mme Michelle Joly et résolu unanimement que le Conseil municipal du TNO:

- Octroie le mandat à la firme EXP, conformément à l'offre de services reçue (N/Réf. : 999-26010283-PP (MCMC)), pour un montant maximal de 28 100 $ excluant les taxes, et que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02-32000-521 du budget 2026 du Territoire non organisé;
- Autorise les déboursements selon les modalités prévues au contrat.

4.3. Services d'urbanisme - Octroi de contrat gré à gré - Décision

TNO-09-068-2026

Considérant qu'un contrat avait été octroyé à l'Agence de planification urbaine et régionale (APUR) inc. en janvier 2024 (résolution TNO-01-007-2024), à la suite d'un appel d'offres lancé sur invitation le 6 octobre 2023, d'un montant total de 16 865 $ excluant les taxes nettes;

Considérant qu'une partie des règlements de zonage et de construction ont pu être réalisés et que d'autres éléments sont à compléter;

Considérant que le Territoire non organisé (TNO) de la MRC de Matawinie désire retenir les services d'une entreprise pour des services d'accompagnement professionnel en urbanisme afin de finaliser la concordance des règlements du TNO au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

Considérant qu'une demande de prix (gré à gré) a été effectuée le 16 juillet 2026 auprès de l'Agence de planification urbaine et régionale (APUR) inc. pour la finalisation de la concordance des règlements du TNO au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

Considérant que l'offre de services propose un budget forfaitaire de 16 200 $ avant taxes pour la poursuite et la complétion de la refonte du règlement de zonage, du règlement de construction et de la concordance des autres règlements d'urbanisme du TNO de la MRC de Matawinie;

En conséquence, il est proposé par Mme Émilie Boisvert, appuyée par Mme Audrey Boisjoly et résolu unanimement que le Conseil municipal du TNO:

- Octroie le contrat pour des services d'accompagnement professionnel en urbanisme à l'Agence de planification urbaine et régionale (APUR) inc. afin de finaliser la concordance des règlements du Territoire non organisé de la MRC de Matawinie au Schéma d'aménagement et de développement révisé pour une somme de 16 200 $ excluant les taxes nettes et que cette somme soit imputée au poste 02-61000-410 - honoraires professionnels autres du budget 2026 du Territoire non organisé;
- Autorise les déboursements selon les modalités prévues au contrat.

4.4. Radiation d'un compte de taxes et des intérêts - Décision

TNO-09-069-2026

Considérant le relevé de compte en date du 16 septembre 2026 pour le matricule F 7740 32 7595.00 0000;

Considérant le certificat no 2500098 émis par le Service de l'évaluation afin de supprimer l'unité d'évaluation entière;

En conséquence, il est proposé par Mme Sylvie Roberge, appuyée par M. Simon Beaudry et résolu unanimement que le Conseil du TNO de la MRC accepte de radier les taxes de 841,81 $ et les frais d'intérêts de 368,81 $ du matricule F 7740 32 7595.00 0000.

5. LISTE DES COMPTES A PAYER - ADOPTION

TNO-09-070-2026

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant total de 506 755,35 $ en date du 10 septembre 2026;

En conséquence, il est proposé par M. Simon Beaudry, appuyé par M. Charles-André Pagé et résolu unanimement d'approuver la liste déposée et d'en autoriser le paiement auprès des fournisseurs.

La liste est annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

6. LISTE DES ENGAGEMENT - DÉPÔT

La liste des engagements au 10 septembre 2026 est déposée :

Engagements au 10 septembre 2026, nos 26-000106 à 26-000149, 44 engagements pour un montant total de 624 822,56 $.

7. LISTE DES DÉBOURSÉS - ADOPTION

TNO-09-071-2026

Il est proposé par Mme Audrey Boisjoly, appuyée par M. Karl Lacouvée et résolu unanimement d'approuver la liste des déboursés telle que déposée par la directrice générale et greffière-trésorière et annexée au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

8. VARIA

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande si l'entente avec le ministère concernant l'entretien du chemin des Cyprès a été conclue. La directrice générale répond qu'une rencontre de travail est prévue avec le ministère au mois d'octobre à ce sujet.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

TNO-09-072-2026

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Charles-André Pagé, appuyé par Mme Émilie Boisvert et résolu unanimement que la présente séance ordinaire du Conseil municipal du Territoire non organisé soit levée à 14 h 57.

Isabelle Perreault
Préfet

Édith Gravel
Directrice générale et greffière-trésorière